Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

E2 A : Intervention sur installation en télésécurité

Session 2005 • Code sujet : **D1** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Gestion des interventions en télésécurité et rédaction de la main courante** (3 questions) **Page 3**

2. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2005/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2005 - 1-Sujet.pdf

1. Gestion des interventions en télésécurité et rédaction de la main courante

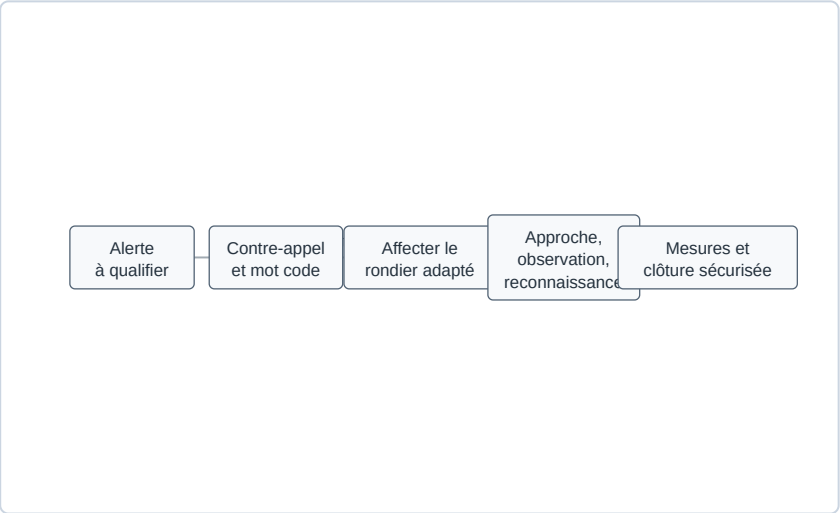
Vous êtes opérateur pour EUROSECURITE, dans une station centrale agréée APSAD qui traite les informations de 438 sites surveillés et coordonne des rondiers-intervenants. Vous devez gérer les alertes et anomalies, suivre les levées de doute, consigner les opérations et rendre compte oralement au jury.

Gestion des interventions

Question 1. À partir des informations reçues sur l'installation informatisée de télésécurité, gérez à distance les interventions de trois rondiers-intervenants équipés de téléphones mobiles. Décodez rapidement les alertes ou anomalies, affectez les intervenants selon leurs compétences et transmettez des consignes claires, précises et conformes aux règles applicables.

Qualifier l'alerte ou l'anomalie, puis appeler le site au numéro de la fiche et vérifier le mot code avant toute intervention. Enregistrer et horodater la communication. Si une levée de doute est nécessaire, sélectionner parmi les trois rondiers celui dont les compétences et la position conviennent, en visant un délai inférieur à 30 minutes. Transmettre les consignes contractuelles. Le rondier reste en liaison avec la station pendant l'approche, observe, reconnaît les lieux et contrôle le périmètre et les issues. En cas d'effraction ou de situation anormale, il informe les forces de l'ordre et applique les mesures prévues. Clôturer après remise du site en sécurité.

Traitement d'une alerte et levée de doute



Maintenir la liaison avec la station et consigner les étapes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

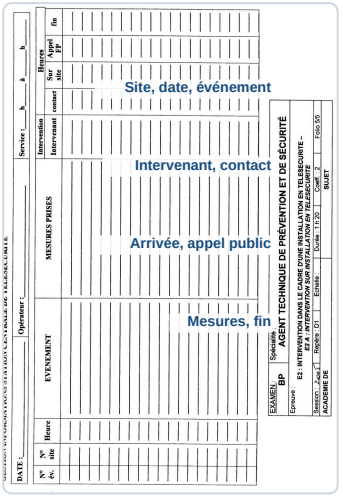
Contre-appel avec vérification du mot code, affectation adaptée, levée de doute en quatre phases et compte rendu horodaté.

Main courante

Question 2. Rédigez la main courante relative aux opérations conduites. Pour chaque événement, renseignez le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement, les mesures prises et les dates et heures requises, notamment celles de réception, de contact, d'arrivée sur site, d'un éventuel appel aux services publics et de fin d'intervention.

Dans la main courante, ouvrir une ligne par événement et renseigner le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises. Inscrire les dates et heures de réception, de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, de l'éventuel appel au service public et de fin d'intervention. Consigner également le résultat du contre-appel. La communication téléphonique doit être enregistrée et horodatée. Compléter chaque horaire au moment où l'information est connue, sans supposer de faits ni d'heures.

Champs à renseigner dans la main courante



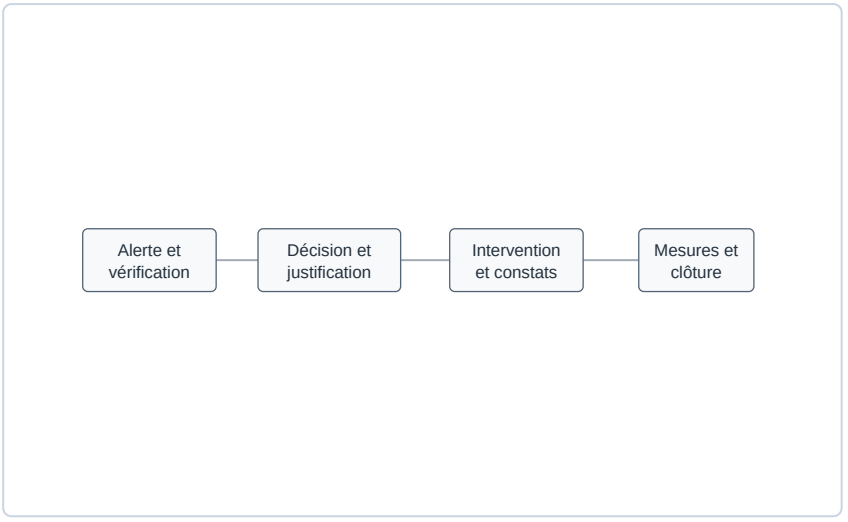
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une ligne par événement : site, intervenant, nature, mesures et horaires de chaque étape requise.

Interrogation orale

Question 3. Répondez à l'interrogation orale du jury en rendant compte des opérations conduites et en justifiant vos décisions, l'affectation des intervenants, les consignes transmises et le respect des procédures.

Présenter les éléments établis dans l'ordre : alerte, contre-appel et vérification du mot code, décision, contact du rondier, progression, constats et clôture. Justifier l'affectation par les compétences et la position géographique, avec l'objectif d'un délai inférieur à 30 minutes. Expliquer les consignes contractuelles, les quatre phases de la levée de doute, le contrôle périmétrique et des issues, puis les mesures prévues en cas d'effraction ou de situation anormale. Rappeler l'enregistrement horodaté des communications et la tenue de la main courante. Ne rapporter que les faits effectivement constatés.

Trame du compte rendu oral



Présenter les faits établis et les actions réellement conduites.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Compte rendu chronologique, décisions justifiées, procédure respectée et faits établis uniquement.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E2 A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2005, repère D1, d'une durée de 1 h 20 et coefficient 2. Le sujet porte sur l'exploitation d'une station centrale de télésécurité et la levée de doute sur des sites surveillés. Il évalue le traitement des alertes, la coordination des rondiers, la rédaction de la main courante et la communication orale.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant de déclencher une intervention sur alarme ou anomalie, effectuer un contre-appel au site et utiliser le mot code confidentiel prévu.
- La levée de doute comprend l'approche en liaison avec la station, l'observation, la reconnaissance avec mesures adaptées, puis la remise en sécurité du site.
- La main courante indique les heures clés, le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.
- En cas d'effraction ou de situation anormale, appliquer les mesures conservatoires prévues au contrat et informer les forces de l'ordre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Décoder rapidement les informations de l'installation et vérifier l'alerte par contre-appel avec le mot code avant l'intervention.
- Affecter les rondiers selon leurs compétences et transmettre des consignes claires, précises et conformes aux règles applicables.
- Consigner les dates et heures de réception, de contact, d'arrivée, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.
- Faire rendre compte de la progression et veiller à la vérification périmétrique, au contrôle des issues et à la remise en sécurité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Que faut-il faire avant de déclencher une intervention après une alarme ou une anomalie ?

Effectuez un contre-appel au numéro figurant sur la fiche du site pour vérifier que l'information ne résulte pas d'une erreur de manipulation. Utilisez le mot code confidentiel prévu, puis enregistrez et horodatez toute la communication.

Q : Quelles sont les phases de la levée de doute en cas d'intrusion ?

La levée de doute comprend l'approche du site en liaison avec la station centrale, l'observation, la reconnaissance et les mesures adaptées, puis la fin d'intervention après remise du site en situation de sécurité.

Q : Comment se répartissent les 1 h 20 de l'épreuve ?

Le déroulement prévoit 30 minutes pour gérer à distance les interventions, 20 minutes pour rédiger la main courante et 30 minutes pour répondre à l'interrogation orale devant le jury.

Q : Quels éléments le jury attend-il dans la main courante ?

Pour chaque événement, indiquez le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises. Consignez également les heures de réception, de contact, d'arrivée, d'appel éventuel aux services publics et de fin.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2005/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2005 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.